



Assurer la comptabilité de son entreprise de A à Z

Acquérir une autonomie dans la tenue de sa comptabilité et réaliser les travaux d'inventaire.

Durée : 2 jours

Organisation : en présentiel

Prérequis : notion de base en comptabilité

Méthode pédagogique : active, différenciée et expérientielle

Validation des acquis : évaluation continue

Maximum de participants : 5

Tarif intra : 3 000 € HT / groupe

Prochaine session

Nous contacter

Lieu : Toulouse et sa périphérie

Session sur-mesure possible

Objectifs

- Mettre en place une organisation comptable efficace
- Effectuer la saisie des opérations courantes
- Procéder aux travaux d'inventaire
- Effectuer la clôture d'un exercice comptable
- Contrôler et justifier ses comptes
- Editer et archiver les différents documents comptables obligatoires

1/ Mise en place d'une organisation comptable efficace

- Etude de l'organisation de travail actuelle : mise en évidence des difficultés organisationnelles rencontrées.
- Analyse des besoins et étude de solutions cohérentes.
- Mise en place d'un système organisationnel adapté.

2/ Tenue de la comptabilité

- Obligations comptables : rappel des règles et principes comptables.
- Traiter les opérations de trésorerie :
 - Comptabiliser les encaissements et décaissements,
 - Comptabiliser les effets de commerce,
 - Traiter les impayés,
 - Procéder à un contrôle périodique des comptes de trésorerie.
- Traiter les opérations relatives à la TVA :
 - Règles en matière de TVA dans les différents secteurs d'activité : taux applicables et comptabilisation,
 - Comptabiliser les acomptes de TVA à verser (pour une CA12),
 - Procéder à la déclaration annuelle de TVA (CA12), la déclaration mensuelle (CA3).
 - Procéder au contrôle des comptes de TVA avec la déclaration,
 - Comptabiliser la déclaration annuelle de TVA : liquidation de la TVA.
- Traiter les opérations liées aux salaires :
 - Comptabiliser un bulletin de salaire,
 - Procéder aux déclarations sociales,
 - Comptabiliser les charges salariales et patronales,
 - Procéder aux points de contrôle des comptes de rémunération.
- Traiter les opérations relatives aux frais de déplacement :
 - Calculer des frais kilométriques,
 - Comptabiliser les frais kilométriques.

3/ Travaux de clôture

- Obligations comptables et fiscales : appréhender le principe de connexion entre la fiscalité et la comptabilité.

- Planifier les opérations de clôture :
 - Analyse du travail à réaliser,
 - Mise en place d'une organisation méthodique.

- Réaliser la clôture des opérations d'investissement :
 - L'amortissement comptable : règles, méthodes et comptabilisation,
 - Divergences entre amortissement comptable et fiscal : l'amortissement dérogatoire,
 - Les mises au rebut et les cessions,
 - Le tableau d'inventaire.

- Réaliser la clôture des opérations de ventes :
 - Les règles de rattachement des produits à l'exercice concerné,
 - Les écritures de régularisation des produits.
- Réaliser la clôture des opérations relatives aux charges de l'exercice :
 - Les règles de rattachement des charges à l'exercice concerné,
 - Les écritures de régularisation des charges et dettes d'exploitation.

- Réaliser la clôture des opérations relatives aux cotisations sociales du travailleur indépendant :
 - La comptabilisation des cotisations sociales déductibles et non déductibles,
 - Les règles de rattachement des cotisations sociales à l'exercice concerné,
 - Les écritures de régularisation des cotisations sociales.

4/ Contrôler et justifier ses comptes

- Appliquer les méthodes de contrôle comptable,
- Régulariser sa comptabilité.

5/ Archiver les documents comptables obligatoires

- Les journaux,
- Le grand livre,
- Les 3 balances : globale, clients et fournisseurs,
- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

Renseignements et inscription

Nicolas Weckerlin
07 68 40 08 95

nweckerlin@lesclesdelagestion.fr

 les clés de la gestion
FORMATIONS

www.lesclesdelagestion.fr